



Ladinhac

Bulletin Municipal - Juillet 2015 - N° 01



Sommaire

Mot du Maire	Page 3
Le Bloc-notes de la commune	Page 4
Renseignements utiles	Page 5
Budget	Pages 7-8-9
Subventions	
Tarifs publics	Page 10
Travaux	Pages 11-12-13
Vie scolaire	Pages 14-15-16
Le coin des association	Page 16
Amicale des Parents d'Elèves	Pages 16-17
Comité des fêtes	Pages 17-18
ACCA	Page 18
AS Ladin hac	Page 19
Section local de l'association des Anciens Combattants	Page 20
Club des Onze Moulins	Page 21
Ladigym	Page 21
Les Aiguilles Créatives	Page 22
Association pour le don du sang bénévole pour le canton	Page 22
Action sociale et CCAS	Page 23
Recensement de la population	Pages 24-25
Agenda	Dernière couverture

Site Internet : un début encourageant !

Le site Internet de la commune de Ladin hac www.ladin hac.fr a été mis en ligne en février dernier. Il a été réalisé par la société Aytechnet de Leynhac à partir de la charte graphique du site de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy.

Cet outil de communication renouvelé semble devenu une source d'information précieuse pour les habitants de Ladin hac et pour toute personne s'intéressant de près ou de loin à notre commune.

Vous pouvez y retrouver une information nourrie et mise en ligne presque en temps réel : compte-rendu de conseil municipal, menu de la cantine, tarifs publics, annuaire des services, artisans et commerçants. . .

Vous y trouverez également un onglet vers le site de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy qui vous permettra ainsi d'accéder également à toute l'actualité communautaire.



Une page Facebook a également été créée afin de permettre à chacun de suivre l'actualité de la commune de Ladin hac. N'hésitez pas à « Aimer » la page !

Par ailleurs, notre commune s'est engagée dans une démarche de dématérialisation afin de favoriser sa réactivité :

- Convocation des élus municipaux par courriel
- Compte-rendu du Conseil Municipal présent en ligne (avec possibilité de téléchargement)
- Lecture des arrêtés municipaux en cours
- Menus de la cantine mis à jour chaque semaine sur le site Internet
- Affichage des alertes (notamment météo) concernant notre commune en page d'accueil de notre site Internet
- Transmission des informations par courriel aux associations et personnes dont nous disposons de l'adresse courriel.

Si vous aussi vous souhaitez bénéficier d'une information rapide et de la possibilité d'être joint par courriel ou SMS, nous vous invitons à nous transmettre par courriel à mairie@ladin hac.fr vos coordonnées et nous préciser que vous acceptez que nous utilisions ces éléments à des fins de communication.

Chers Ladinhacoises et Ladinhacois,

Depuis un peu plus d'un an, le conseil municipal de Ladinhac, renouvelé au cours d'une élection marquée par votre engagement citoyen (85 % de participation au premier tour des dernières élections municipales), est à l'œuvre pour contribuer au dynamisme de Ladinhac.

Après le premier feuillet d'informations édité à l'automne dernier, nous avons choisi de vous faire parvenir notre bulletin municipal annuel à l'aube de l'été régulièrement marqué par de nombreux événements qui viendront animer la vie ladinhacoise. Nous remercions à cette occasion les bénévoles associatifs qui œuvrent au quotidien pour assurer la vitalité de notre commune. Nous les remercions en les assurant de notre soutien tant financier que matériel, dans la mesure de nos moyens et possibilités et en fonction de leurs besoins.

Souhaité comme une source d'informations utiles, vous trouverez également entre ces pages les principales informations communales parmi lesquelles la présentation de votre conseil et des agents municipaux, qui ne comptent pas leur temps pour vous assurer un service public de la meilleure qualité possible.

Ce bulletin sera l'occasion d'analyser la situation budgétaire de notre commune, qui impliquera, durant quelques années, des efforts afin de maintenir une politique d'investissements cohérente et maîtrisée.

Ce premier bulletin municipal vous permettra ainsi de découvrir les investissements réalisés, les projets à venir, dans un contexte budgétaire contraint pour les collectivités territoriales.

L'année 2015 reste marquée par des modifications de périmètres électoraux et administratifs importants. Lors du renouvellement du Conseil Départemental en mars dernier, ce sont à présent deux élus (une femme / un homme) qui représentent désormais notre canton, élargi à Prunet et Arpajon-sur-Cère.

Pour la première fois depuis 1965, nous serons appelés aux urnes en décembre. Nous serons amenés à nous prononcer sur les conseillers régionaux de notre nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Si j'aurais personnellement préféré que soit établie une grande région Massif Central, je ne manque pas de voir dans ce redécoupage la volonté de nous rapprocher de l'esprit qui avait prévalu à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale lors de la création de circonscriptions (les « igamies ») chargées de coordonner l'action économique et militaire sur leur territoire.

Que ce soit en termes d'évolutions administratives ou de prises de position politique, il est en effet important de toujours garder en mémoire les actions entreprises par le passé.

En cette année de célébrations du 70^{ème} anniversaire de la Victoire sur le nazisme et le fascisme, de la libération des camps, et consécutivement aux attentats qui ont endeuillés notre Nation puis l'ensemble du monde, rappelons-nous toujours les paroles de Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ».

C'est avec cette volonté de saine transmission aux générations futures que la France va accueillir, en décembre prochain, la Conférence des Nations Unies sur le climat (dite COP 21). A l'échelon individuel et communal, nous pouvons et devons agir pour assurer à chacun et chacune un cadre de vie agréable et convivial, sans hypothéquer les besoins des générations futures.

Vous souhaitant un excellent été au sein de notre commune,



Bonne lecture, bien à vous,

Clément Rouet

Population : 512 habitants - Superficie : 2 672 hectares

CONSEIL MUNICIPAL



Clément ROUET



Philippe CASTANIER



Monique CANTAREL



Fabien LONGUECAMP



Catherine JAMMES



Christelle GARRIGOUX



Ghislain SERIEYS



Gilbert DELPUECH



Jean-Fabien CHAZOULE



Maguy LABORIE



Roland MAFFRE

MAIRE :

Clément ROUET – Le Bourg

☎ : 04 71 63 41 81 - 📞 : 06 63 41 90 02

ADJOINTS :

Philippe CASTANIER – Le Béal

☎ : 04 71 47 84 42 - 📞 : 06 71 22 34 05

Voirie, urbanisme, travaux et embellissement

Monique CANTAREL – Le Fau

☎ : 04 71 47 83 13 - 📞 : 06 42 71 69 60

Vie scolaire, vie associative et solidarité

Fabien LONGUECAMP – Lavizade

☎ : 04 71 47 83 13 - 📞 : 06 08 63 75 91

Eau et assainissement

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Jean-Fabien CHAZOULE – Le Pouget ; Gilbert DELPUECH – Trémouille ; Christelle GARRIGOUX – Trémouille ; Catherine JAMMES – PARIS ; LESCURE ; Maguy LABORIE – Le Bourg ; Roland MAFFRE – Labaylie ; Ghislain SERIEYS – Goutefrau

Les réunions du Conseil Municipal se tiennent, en principe, une fois par mois.

VOS ELUS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE MONTSALVY :

Clément ROUET et Philippe CASTANIER

Les commissions du conseil municipal

URBANISME – TRAVAUX – EMBELLISSEMENT

Philippe CASTANIER, Jean-Fabien CHAZOULE, Christelle GARRIGOUX, Ghislain SERIEYS

VOIRIE

Philippe CASTANIER, Gilbert DELPUECH, Roland MAFFRE

VIE SCOLAIRE – VIE ASSOCIATIVE – SOLIDARITE

Monique CANTAREL, Jean-Fabien CHAZOULE, Christelle GARRIGOUX, Fabien LONGUECAMP

EAU & ASSAINISSEMENT

Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS

PATRIMOINE COMMUNAL

Monique CANTAREL, Christelle GARRIGOUX, Catherine JAMMES, Fabien LONGUECAMP

PERSONNEL COMMUNAL

Jean-Fabien CHAZOULE, Gilbert DELPUECH, Maguy LABORIE, Ghislain SERIEYS

FINANCES & VIE ÉCONOMIQUE

Monique CANTAREL, Catherine JAMMES, Ghislain SERIEYS

INFORMATION & COMMUNICATION

Jean-Fabien CHAZOULE, Christelle GARRIGOUX, Catherine JAMMES

APPELS D'OFFRES

Titulaires : Philippe CASTANIER, Gilbert DELPUECH, Roland MAFFRE
Suppléants : Christelle GARRIGOUX, Maguy LABORIE, Ghislain SERIEYS

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION

Philippe CASTANIER, Gilbert DELPUECH

Les agents communaux



Marie-Laure GAUZINS

Jeanine BESSEYROT

André MAYADE

Pascal MERAL

Laure VERMESCHE

Stéphanie RODOLFO

Yvette BRUGHES

SERVICES MUNICIPAUX

Le personnel communal

Mairie

Secrétariat : ☎ 04 71 47 81 90

Fax : 04 71 47 83 55

Courriel : mairie@ladinhac.fr

Site Internet : www.ladinhac.fr

Secrétaire : Mme Marie-Laure GAUZINS (adjoint administratif 2^{ème} classe)

Services techniques :

Mme Jeanine BESSEYROT et MM. André MAYADE et Pascal MERAL

Ouverture au public : les lundi et vendredi de 9h à 12h et les mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

Entretiens avec le Maire :

le samedi matin sur rendez-vous

Agence postale communale et bibliothèque municipale :

☎ : 04 71 47 82 34

Personnel : Mme Laure VERMESCHE

Ouverture au public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h15 à 15h15 et les mercredi et samedi de 9h à 12h

Levée du courrier : 11h (sauf samedi : 8h30)

Tablette tactile numérique d'accès aux services publics locaux.

Prêt gratuit de livres issus du fonds communal ou départemental

Cantine scolaire & temps d'activités périscolaires (TAP) :

☎ : 04 71 63 09 15

Personnel :

Mmes Jeanine BESSEYROT, Yvette BRUGHES, Stéphanie RODOLFO et Laure VERMESCHE

Tarifs : 2,15 € le repas enfant ; gratuité des TAP

Horaires : cantine de 12h à 13h15

TAP de 15h15 à 16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Inscriptions et renseignements : en mairie

Garderie scolaire :

☎ : 04 71 47 81 57

Horaires : Ouverture à 7 heures 30 tous les jours de classe

Fermeture à 18 heures 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Service non assuré le mercredi après la classe

Gardiennes : Mmes Yvette BRUGHES, Stéphanie RODOLFO et Laure VERMESCHE

Tarifs : ½ journée (matin ou soir) : 1,80 €

Journée (matin et soir) : 2,50 €

Mercredi midi : 1,00 €

Inscriptions et renseignements :

au secrétariat de mairie ou auprès des gardiennes

Salle communale :

☎ : 04 71 47 81 90

Gestion - location - réservation :

s'adresser à la mairie aux heures d'ouverture

REPRESENTANTS ELUS

Conseillers départementaux :

☎ : 04 71 46 21 61 - www.cantal.fr

Mme Isabelle LANTUEJOULS

Courriel : ilantuejoul@cantal.fr

M. Vincent DESCOEUR

Courriel : vdescoeur@cantal.fr

www.descoeur.com

Député : M. Alain CALMETTE

Permanence parlementaire :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

8 boulevard du Pont Rouge - 15000 AURILLAC

☎ : 04 71 43 50 22

Courriel : alaincalmette@deputecantal.fr

www.alaincalmette.fr

PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Ecole Publique

Écoles maternelle et primaire, Le Bourg

☎ : 04 71 47 81 57

Directeur : M. Jérôme SOUQUIERES

Collège

4 Rue du Pré de Dom 15120 MONTSALVY

04 71 49 22 95

Principale : Mme Martine LOMBARD

Centre de loisirs sans hébergement (centre aéré)

Le centre de loisirs du Pays de Montsalvy accueille les enfants de 3 à 12 ans à Lafeuillade-en-Vézie, au sein du bâtiment Enfance Jeunesse. Toutes les vacances scolaires.

Espace Enfance-Jeunesse

15130 LAFEUILLADE-EN-VEZIE

Directeur : Lionel DUFAYET

04 43 33 10 89

Courriel : l.dufayet@paysdemontsalvy.fr

ENVIRONNEMENT

Ordures ménagères et emballages recyclables

Ramassage des ordures ménagères le lundi sauf jours fériés

Emballages recyclables à déposer aux bornes d'apport volontaire à Lavizade

Déchetterie intercommunale

Peyreiro - 15130 LAFEUILLADE-EN-VEZIE

Ouverte les lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Fermée les mardi, jeudi, dimanche et jours fériés

Pour plus de renseignements, aller sur «que faire de nos déchets» sur le site de l'ADEME.

ADMINISTRATIONS

Communauté de communes du Pays de Montsalvy

11 rue Marcellin Boule - 15120 MONTSALVY
☎ : 04 71 49 64 37
Courriel : pays-de-montsalvy2@wanadoo.fr

Président : M. Vincent DESCOEUR

Service des eaux et assainissement

S'adresser à la Mairie : 04 71 47 81 90

En cas d'urgence (en dehors des horaires d'ouverture) : 06 08 63 75 91

Préfecture du Cantal

Cours Monthyon - 15000 AURILLAC

Préfet : M. Richard VIGNON

☎ : 04 71 46 23 00 du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

Trésorerie

Rue Marcellin Boule - 15120 MONTSALVY

☎ : 04 71 49 20 33

Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h / fermeture le lundi

Centre des impôts

11 place de la Paix - 15002 AURILLAC

☎ : 04 71 43 44 45

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Conciliateur de justice (pour vos litiges privés)

Le conciliateur de justice peut être sollicité dans de nombreuses affaires : querelle de voisinage ou de famille, problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, etc. Son recours est entièrement gratuit et peut vous éviter d'engager un procès.

M. Bertrand VILLER assure une permanence les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 14h30 à 16h30 à la mairie d'Arpajon-sur-Cère, sur RDV auprès de la Mairie du chef-lieu de canton (04 71 63 67 83).

Défenseur des droits (pour vos litiges avec l'administration)

Deux délégués peuvent vous recevoir, uniquement sur rendez-vous :

- M. Jean-Luc BRUGIÈRE (04 71 46 23 05) : permanence à la Préfecture les mercredis.
- M. Jacky GAUTHIER (04 71 46 23 05) : permanence à la Préfecture les 1^{er} et 3^{ème} jeudis et les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis matin de chaque mois.

Office Notarial

1 avenue Lucie Colomb - 15120 MONTSALVY

☎ : 04 71 49 20 15

CULTE CATHOLIQUE

Communauté locale chrétienne Paroisse Saint-Joseph-en-Veinazès

Prêtre : Michel MALVEZIN

Aumônerie et catéchisme :
Abbé Didier DELPIROU

Déléguée communale : Alice BONNET
Le Mas - ☎ : 04 71 47 83 45

SERVICES DIVERS

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Rue du Tour de Ville 15120 MONTSALVY
☎ : 04 71 49 24 48

Assistante sociale

Permanence en Mairie de Montsalvy tous les jeudis de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous auprès du Bureau des Assistantes Sociales du Département au 04 71 46 99 62

Dispo-services

Permanence en Mairie de Montsalvy les jeudi, mardi et vendredi de 8h30 à 11h30
☎ : 04 71 43 52 97

Maison des Services à MAURS :
☎ : 04 71 46 87 13

Presse locale

La Montagne - Correspondant local :
Jean MOUMINOUX - ☎ : 04 71 47 83 59

L'Union du Cantal - ☎ : 04 71 45 56 40
redaction@union-cantal.com

La Voix du Cantal - ☎ : 04 71 48 90 56
lavoixducantal@wanadoo.fr

EN CAS D'URGENCE !

SAMU et permanence des soins : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Centre anti-poisons Lyon :

04 72 11 69 11

Gendarmerie :

22 rue de la Clémence 15120 MONTSALVY

04 71 49 20 04

Etat civil 2014

NAISSANCES

- Sami CHAMCHOUN le 25 février 2014
- Méline FLEYS le 18 avril 2014
- Mélodie TILLIT PUECH le 23 novembre 2014

MARIAGE

- Ludovic ROSSETTI et Clément ROUET le 9 août 2014

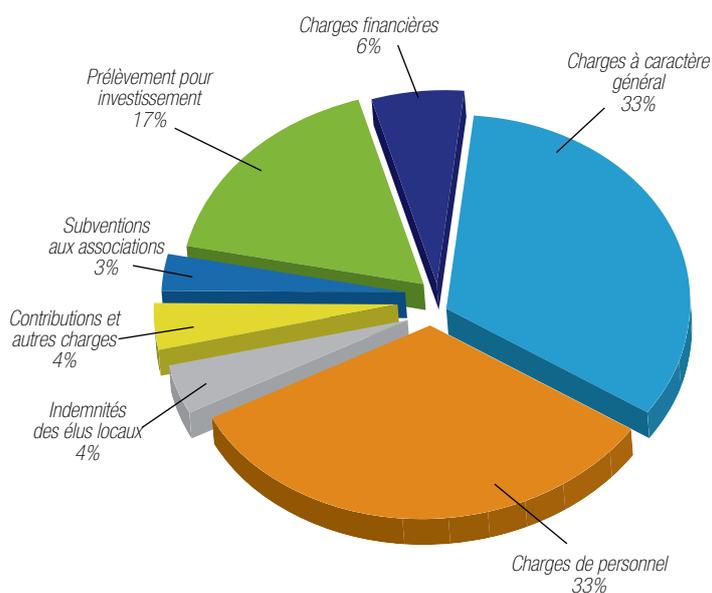
DÉCÈS

- Gérard LACARRIERE le 8 janvier 2014
- Marcel BRU le 26 janvier 2014
- Albert MAFFRE le 31 janvier 2014
- Huguette MOUSTY épouse MAFFRE le 28 mars 2014
- Micheline MÉPHON veuve DUVAL le 23 août 2014
- Emile CONDAMINE le 16 octobre 2014

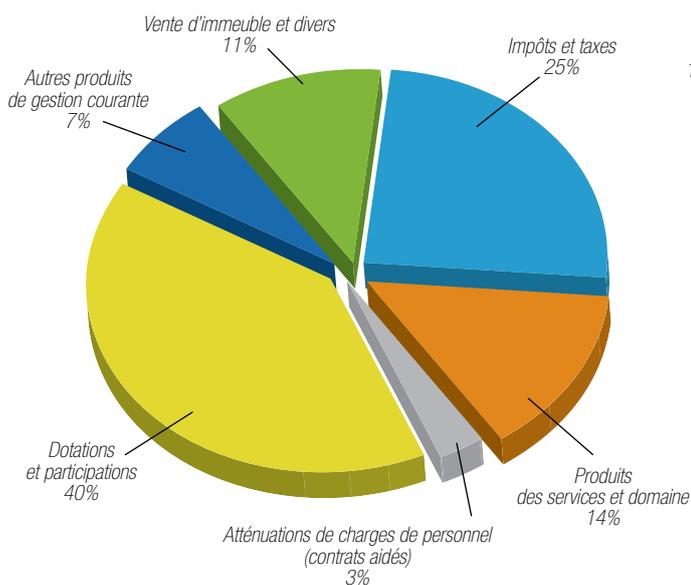
Budget 2015

Suite à l'approbation, le 27 février dernier, des comptes de gestion et des comptes administratifs 2014, le Conseil Municipal s'est réuni, le 1^{er} avril dernier, sous la Présidence de Monsieur Clément ROUET, pour le vote des premiers budgets primitifs de la mandature, en présence de Bernard BÉSSON, receveur municipal, qui a présenté différents documents budgétaires et analyses financières.

Dépenses de fonctionnement 2014

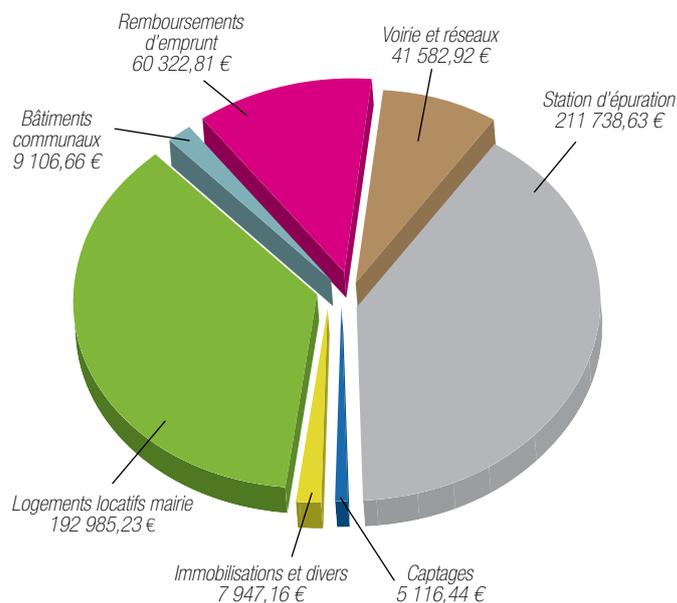


Recettes de fonctionnement 2014

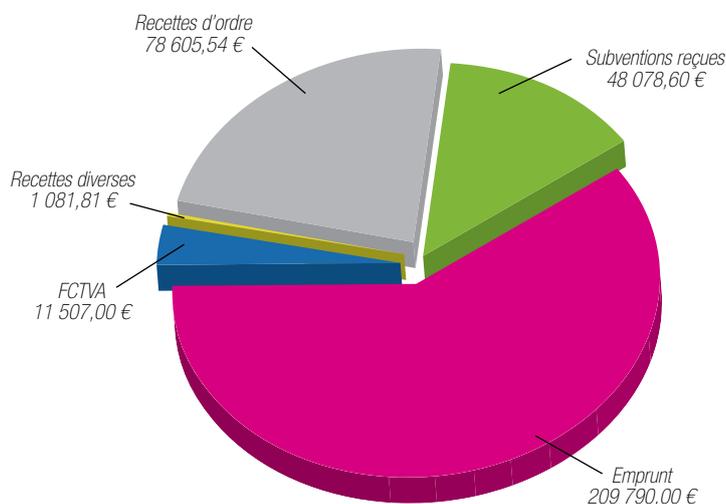


Dépenses de fonctionnement	457 518,31 €
Recettes de fonctionnement	533 834,60 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	76 319,29 €

Dépenses d'investissement 2014



Recettes d'investissement 2014



Dépenses d'investissement	528 799,85 €
Recettes d'investissement	349 062,95 €
Soit un déficit d'investissement de :	179 736,90 €

Le déficit d'investissement est lié au niveau de subventions restant à percevoir pour les projets des logements locatifs et de la station d'épuration. Le recours à l'emprunt a été rendu nécessaire au regard des importants investissements réalisés depuis deux ans (logements et station d'épuration). La baisse des dotations de l'Etat a finalement été limitée.

Budget primitif 2015

Section de fonctionnement

Du côté des dépenses, l'objectif principal sera de maintenir les dépenses de fonctionnement à leur niveau de 2014 en tenant compte du fait que 2015 sera la première année scolaire entière durant laquelle auront lieu les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) nécessitant un plus grand volume horaire du personnel.

Toutefois, la maîtrise des dépenses demeure un enjeu majeur ; pour y parvenir, plusieurs leviers ont d'ores et déjà été actionnés :

- Maîtrise des charges à caractère général
- Etablissement d'un règlement d'attribution des subventions aux associations s'étant traduit par une baisse du volume de subventions accordées.
- Maîtrise de la masse salariale par une optimisation des moyens humains et le recours à des contrats aidés par l'Etat.

Section d'investissement

Concernant les dépenses, les principales opérations programmées sont les suivantes :

Voirie et embellissement

Deux opérations majeures sont projetées :

- la réfection de la voirie communale de Valette
- l'aménagement paysager de la place de la Mairie et de ses abords

Bâtiments communaux

Il s'agit d'assurer la préservation et la rénovation du patrimoine bâti existant ainsi que la mise en accessibilité imposée par la loi sur les établissements communaux recevant du public :

- Ecole publique : réfection de la zinguerie et accessibilité
- Cantine : accessibilité
- Vestiaires : accessibilité
- Logements locatifs : afin de poursuivre la politique d'accueil de nouveaux habitants tout en préservant le patrimoine rural bâti existant, la commune s'est engagée dans une démarche de rénovation de la maison Carrier et de la grange attenante afin de réaliser deux logements locatifs.

Acquisitions foncières :

La collectivité compte engager une politique de rationalisation foncière sur le secteur du Bourg afin de conforter l'attractivité de celui-ci et préparer son aménagement futur. Eu égard aux finances de la collectivité, cette politique se traduit par des acquisitions foncières qu'il conviendra de compenser par la vente d'immeubles.

Budget annexe lotissement :

Ce budget correspond aux frais d'acquisition et aux travaux de viabilisation du lotissement des Traversières, engagé sous la précédente mandature afin de favoriser l'accueil de nouveaux arrivants. Les terrains étant revendus à 10 € le m², soit à un prix inférieur au coût de revient, la commune se prépare à intégrer prochainement dans le budget général le déficit attendu sur ce budget annexe (estimé a minima à 60 000 €).

Des négociations sont en cours avec le bailleur social Logisens pour finaliser la construction de deux logements sociaux sur ce lotissement.

Budget annexe CCAS :

Ce budget s'équilibre à la somme de 2172,78 €. La principale dépense est l'achat des colis de Noël remis à tous les aînés de plus de 75 ans. Une prévision est réalisée pour subventionner les voyages scolaires du secondaire pour lesquels le CCAS sera directement sollicité par la famille et qui étudiera les dossiers.

Focus sur l'analyse financière

La commune est membre de la Communauté de communes du Pays de MONTALVY. Ce groupement est à fiscalité professionnelle unique. Le groupement perçoit ainsi en lieu et place des communes membres le produit des Cotisations Foncières des Entreprises (CFE), le produit des Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et celui des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER).

La lecture et l'exploitation brute des bilans de la commune font ressortir une situation financière fragile au 31 décembre 2014.

Les charges de personnel sont bien maîtrisées : elles représentaient 33 % du total des charges de fonctionnement en 2014 contre 38 % en 2012 et 40 % en 2011. Ce pourcentage permet à la commune d'être en deçà du seuil d'alerte situé entre 53 et 55 %. Elles représentent 280 €/hab., inférieures à la moyenne de la strate qui est de 311 €/hab.

Les charges financières pèsent sur l'habitant à hauteur de 65 €, ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale de 46 €.

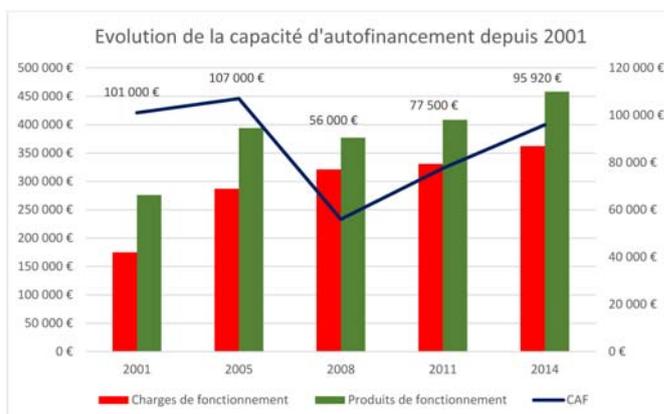
Les autres charges de gestion courante représentaient 372 € par habitant, soit un montant nettement supérieur à la moyenne départementale qui se situe à 292 €. A titre informatif, l'achat d'énergie, d'électricité, les contrats de prestations de services, l'entretien et les réparations des biens communaux sont les postes qui ont coûté le plus cher à la commune en 2014.

Le ratio de rigidité des charges structurelles représente le taux de couverture des charges structurelles (personnel, contingents, intérêts de la dette) par le total des produits de fonctionnement. Ce ratio donne une indication sur le poids des charges incompressibles dans les produits de fonctionnement. Il est passé de 47 % en 2008 à 38 % en 2014, s'éloignant ainsi du seuil d'alerte de 56 %.

Pour financer ses dépenses d'investissement, la collectivité a trois solutions qu'elle peut combiner :

- l'autofinancement de l'année
- le recours à l'emprunt
- ses propres réserves (fonds de roulement).

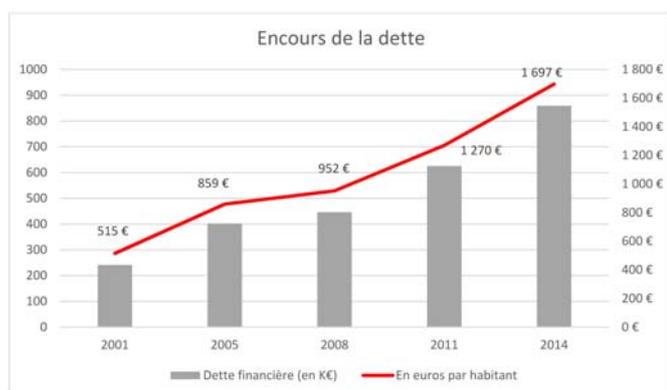
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.



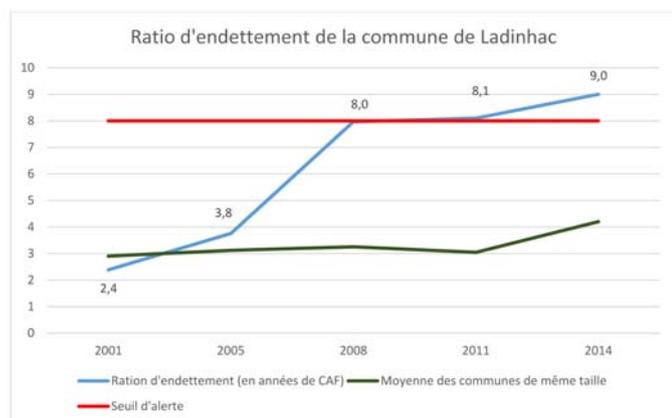
Durant ces dernières années, notre commune s'est régulièrement endettée afin de financer les investissements votés par le Conseil Municipal. L'encours de la dette représente désormais 1697 € par habitant pour une moyenne départementale de 902 € et régionale de 773 €.

Fiscalité

Le budget de notre commune est caractérisé par un niveau d'imposition modéré notamment sur le patrimoine bâti (taxe d'habitation et taxe foncière bâti). En 2015, le Conseil Municipal a donc décidé d'augmenter de 3,5 % les taxes sur le patrimoine bâti et de 1 % celles sur le patrimoine non bâti. Le taux de la contribution économique territoriale (CET), fixée par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy, est resté pour sa part inchangé.



Le ratio d'endettement en années de CAF est de 9 années en 2014 pour un seuil d'alerte de 8 années et une moyenne dans la strate de 4,2 années. Cela signifie qu'en l'absence de prêt nouveau, la commune mettra 9 ans à rembourser l'intégralité des emprunts souscrits au regard de son fonctionnement actuel.



La baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat est estimée à 8 220 €. Elle sera compensée par la montée en charge de la dotation de solidarité rurale, particulièrement la DSR cible, et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et par la progression des ressources fiscales (+ 4 100 €) liée à la revalorisation des bases et des taux et à la dynamique démographique (essentiellement migratoire) de la commune.

Commune	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâtie
CALVINET	10,48%	22,06%	98,94%
CASSANIOUZE	10,12%	15,07%	70,27%
JUNHAC	14,44%	19,19%	101,00%
LABESSERETTE	10,56%	16,07%	89,81%
LADINHAC	8,94%	17,07%	98,26%
LAFEUILLADE EN VEZIE	10,23%	19,81%	89,25%
LAPEYRUGUE	9,00%	14,33%	67,00%
LEUCAMP	13,23%	22,05%	110,15%
MONTALVY	11,99%	24,94%	89,31%
PRUNET	13,37%	20,19%	108,12%
SANSAC VEINAZES	8,79%	15,00%	89,12%
SENEZERGUES	9,36%	21,25%	80,92%
TEISSIERES LES BOULIES	14,30%	22,13%	92,33%
VIELLEVIE	12,36%	16,88%	96,58%
TAUX MOYEN AU SEIN DE LA CC	11,49%	19,01%	90,59%

Mieux comprendre la fiscalité locale

La Taxe d'Habitation est versée par les propriétaires comme les locataires et comprend deux parts principales : une part communale et une part perçue par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy.

La Taxe Foncière, réglée par les propriétaires, quant à elle comprend une part communale (TFB et TFNB), une part pour le Conseil Départemental du Cantal (TFB) et une part pour la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy (TFNB). Ainsi, la commune ne perçoit réellement que 45 % du montant de votre taxe d'habitation et 42 % de votre taxe foncière bâti.

Chaque collectivité fixe ses taux d'imposition qui sont multipliés par la valeur locative du bien concerné. Cette valeur locative, également base de l'imposition, est déterminée par l'administration fiscale. Ainsi, au-delà de l'augmentation des taux communaux, l'imposition pourra augmenter de façon plus marquée soit par l'évolution de la valeur locative fixée par l'Etat lors de l'adoption de la Loi de Finances (pour 2015, le Parlement a voté une hausse des valeurs locatives de 0,9 %), soit par l'évolution des taux votés par les autres collectivités.

Subventions 2015

Le Conseil Municipal, en séance du 18 décembre 2014, a adopté le règlement de versement des subventions aux associations.

L'objectif de l'adoption de ce règlement est la mise en place de règles d'attribution objectives parmi lesquelles le nombre d'adhérents, l'impact de l'activité associative à l'échelle communale et les capacités financières des associations.

Au regard des éléments adoptés, deux associations n'ont pas sollicité de subvention.

La municipalité de Ladinhac soutient par ailleurs l'ensemble des associations communales via la mise à disposition gracieuse de salles communales, pour assurer le bon déroulement des activités inscrites au sein des statuts de chacune de nos associations.

Vous trouverez ci-après la liste et le montant des subventions attribuées lors du Conseil Municipal du 1^{er} avril dernier.



Associations	Subvention attribuée
Amicale de Trémouille	Non sollicitée
Association Communale de Chasse Agréée	Non sollicitée
Association des Parents d'Elèves	360,00 €
Association Sportive de Ladinhac	1 980,00 €
Club des Onze Moulins	100,00 €
Comité des Fêtes - Animation culturelle	2 000,00 €
Coopérative scolaire	3 780,00 €
Association pour le Don de Sang bénévole	100,00 €
FNACA - Comité cantonal	90,00 €
Jeunes Agriculteurs - Comité cantonal	80,00 €
Ladigym	100,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Subvention non attribuée (provision)	200,00 €
Subvention exceptionnelle voyage scolaire	2 485,00 €
Union Cycliste Aurillacoise	100,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES	11 425,00 €

Les Tarifs Publics 2015

Location de salles et matériel communaux

Les locations sont réservées prioritairement aux associations communales et aux habitants de Ladinhac.

Type de salle / matériel	Habitants de Ladinhac			Utilisateurs Hors Commune		
	Tarif été	Tarif hiver		Tarif été	Tarif hiver	
	par jour	1 jour	2 jours	par jour	1 jour	2 jours
Salle communale des fêtes	60 €	100 €	135 €	135 €	180 €	300 €
Cuisine	20 €	25 €	45 €	40 €	50 €	85 €
Chambre froide	30 €	30 €	60 €	50 €	50 €	100 €
Tables	5 €	5 €	-	Non loués aux personnes extérieures à la commune		
Barnum	25 €	25 €	-			
Chapiteau (sur commune uniquement)	50 €	50 €	100 €			
Salle de réunion (vestiaires)	Réservée aux seules associations de la commune					

N.B. : Tarifs hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

Participation aux frais de nettoyage :

Nettoyage normal : 54 €

Supplément pour nettoyage exceptionnel : 106 €

Caution : 200 €

La caution sera intégralement conservée par la commune en cas de fausse déclaration lors de la location (par exemple : location pour un tiers habitant hors commune) et de dépassement des normes de bruit.

Acompte à la réservation :

Un acompte égal à la moitié de la location sera versé lors de la réservation et conservé par la Commune en cas d'annulation de la location.

Associations et école publique de Ladinhac :

Les salles pourront être mises gratuitement à leur disposition, seule la participation aux frais de nettoyage pourra être facturée.

Services au quotidien

Tarifs impressions - photocopies - fax effectuées à la mairie de Ladinhac	Noir et blanc	Couleur
Format A4	0,20 €	0,50 €
Recto-verso A4 et A3	0,40 €	1,00 €
Recto-verso A3	0,80 €	2,00 €
Extrait de plan cadastral A4	0,40 €	
Extrait de plan cadastral A3	0,80 €	
Fax (par feuille reçue)	2,00 €	

Les photocopies en noir et blanc sont également possibles à l'Agence Postale Communale, en cas de fermeture de la Mairie.

Une tablette numérique est par ailleurs accessible gratuitement au sein de votre Agence Postale Communale afin de pouvoir effectuer l'essentiel de vos démarches administratives en ligne.

Services funéraires

Concession simple perpétuelle : 160,00 €
 Concession double perpétuelle : 230,00 €
 Colombarium trentenaire : 400,00 €
 Colombarium cinquanteenaire : 700,00 €

Service public municipal de l'eau

Abonnement annuel	80 €
Consommation de 1 à 120 m ³ (par m ³ consommé)	1,00 €
Consommation au-delà de 120 m ³ (par m ³ consommé)	0,85 €
Redevance pollution par m ³ consommé	0,31 €
Redevance préservation des ressources en eau (par m ³)	0,055 €
Frais de raccordement au réseau d'adduction en eau potable	
Remplacement d'un compteur gelé	70,00 €
Forfait jusqu'à 10 ml (y compris regard)	430,00 €
Au-delà de 10 ml (tarif au ml)	30,00 €

Service public communal de l'assainissement collectif

Abonnement annuel	20 €
Tarif au m ³	1,00 €
Redevance modernisation par m ³ consommé	0,235 €
Frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif	
Forfait jusqu'à 10 ml (y compris regard)	430,00 €
Au-delà de 10 ml (tarif au ml)	30,00 €

Services périscolaires journaliers

Cantine	
Enfant scolarisé à Ladinhac	2,20 €
Enseignants et personnel travaillant sur Ladinhac	6,50 €
Garderie	
Journée (matin et soir)	2,50 €
Matin de 7h30 à 8h50 ou Soir de 16h15 à 18h30	1,80 €
Mercredi de 12h00 à 12h30	1,00 €



Avant



Après

Travaux 2014-2015

L'année 2014 a été marquée par la réalisation de nombreux chantiers et a permis à de nombreuses entreprises locales de tenir bon malgré un contexte économique difficile, rappelant ainsi la nécessité des investissements publics locaux.

Logements de la Mairie

Situés au centre du bourg, deux logements ont été réalisés au sein du bâtiment accueillant la mairie et l'agence postale communale. Le 30 juin 2014, la réception de ces deux logements (de type T1 bis et T3) a eu lieu en présence des élus municipaux et des artisans ayant œuvré sur le chantier. Coût de l'opération : 182 724,11 € HT

Agence Postale Communale (APC)

A l'occasion de la réalisation des logements communaux dans le bâtiment, l'Agence Postale communale a été rénovée afin d'accueillir dans un environnement plus adapté clients et usagers. Les enfants disposent ainsi à présent d'un coin lecture et le fonds communal de prêt de livres a été enrichi, grâce aux dons d'ouvrages par la Mairie et les administrés.

L'APC a été inaugurée le 13 décembre 2014 en présence d'Albert VINAS, délégué aux relations territoriales, et de Sophie FERRADOU, directrice territoriale du Cantal du Groupe La Poste.

Coût de l'opération : 28 507,79 € HT



Accessibilité de la mairie et de l'agence postale communale

Enfin, le bâtiment de la mairie et de l'agence postale a bénéficié de la première mise en accessibilité d'un bâtiment municipal. Désormais, une rampe d'accès est à votre disposition pour accéder à ces services du quotidien.

Montant des travaux : 10 244,00 € HT

Station d'épuration du Bourg

Suite à demande récurrente des services de l'Etat, la commune a assuré la réhabilitation de la station d'épuration du bourg. L'ouvrage été réceptionné le 12 décembre dernier en présence du Maire, des élus en charge du dossier, des entreprises ayant travaillé sur le chantier et de Monsieur COMBALIER, maître d'œuvre.

Coût de l'opération : 214 827,14 € HT



Enfouissement des réseaux secs du Bourg

Les réseaux électriques et téléphoniques ont été enfouis sous une partie de la route départementale traversant notre bourg. Désormais, sur cet axe, aucun réseau aérien ne subsiste ce qui permet de valoriser notre cœur de village.
Coût de l'opération : 24 309,51 € HT



Travaux de réfection de la zinguerie de l'école

La zinguerie de l'école a été refaite en février 2015, à l'occasion des vacances d'hiver, afin d'éviter les multiples fuites présentes auparavant.
Montant des travaux : 7 442,20 € HT

Travaux de rénovation du château d'eau de Trémouille

Programmés en 2012, les travaux de réfection du château d'eau de Trémouille ont finalement été réalisés l'hiver dernier afin de permettre d'améliorer le stockage de l'eau sur ce secteur. Pour mémoire, le château d'eau de Trémouille permet la distribution de l'eau sur les secteurs de Trémouille et Melzac.
Montant des travaux : 15 157,60 € HT

Avant



Après



Travaux de mise aux normes des captages

Suite à une déclaration d'utilité publique prise en 2011, les captages des Gouttes, qui alimentent le château d'eau de Trémouille, ont été réhabilités et équipés d'une nouvelle chambre de captage à pieds secs.

L'opération est associée à la réhabilitation des captages de Mayrande, qui sera réalisée à l'automne 2015.



La commune évolue aussi grâce aux différents projets individuels réalisés, mesurés grâce aux dossiers déposés en mairie en 2014 :

- Permis de construire : 10
- Déclarations préalables : 10
- Certificats d'urbanisme : 23

Projets en cours

L'année 2015 est avant tout celle de l'accessibilité : c'est pourquoi, après la création d'une rampe d'accès à la mairie, nous avons décidé de mettre aux normes les bâtiments communaux recevant du public (école, cantine, église voire salle communale).



Les travaux engagés sur les captages, notamment à Meyrande, seront finalisés. Nous poursuivons également notre démarche de valorisation de la commune via, d'une part, son fleurissement, qui fut récompensé par le 2^{ème} prix départemental des « Villes et Villages Fleuris du Cantal », ainsi que, d'autre part, via une communication plus efficiente. La mise en place de notre nouveau site Internet a ainsi permis à notre commune de recevoir le 3^{ème} prix « Villages et Internet ».

Ces deux derniers chantiers, communication et fleurissement, nécessitent l'implication de chacune et chacun d'entre nous à travers la notoriété numérique que vous pourrez conférer à notre commune ou le fleurissement de vos propres maisons, jardins et potagers. Cette démarche étant participative, nous avons souhaité récompenser celles et ceux qui s'impliqueront dans le fleurissement de notre commune en créant un concours des Maisons fleuries. Nous vous invitons à faire gratuitement acte de candidature en nous renvoyant le bulletin d'inscription joint au présent bulletin municipal.

C'est également dans ce cadre qu'a été entrepris le nouveau fleurissement des abords de la fontaine communale et de la mairie. Par ailleurs les grilles entourant le monument aux morts doivent être supprimées et remplacées par des chaînes permettant, outre une meilleure sécurité, de valoriser le monument.

L'attractivité de notre commune repose également sur le maintien d'une école publique regroupant l'ensemble des niveaux. La préservation des effectifs l'an prochain doit permettre de mieux appréhender la révision de la carte scolaire attendue pour l'année 2016. C'est dans ce contexte que nous avons également souhaité favoriser la sécurité de nos enfants en limitant l'arrêt et le stationnement aux abords de l'école.

Dans l'attente de la réfection de la route départementale traversant le Bourg, nous poursuivons les aménagements de sécurité, notamment les cheminements piétons, et veillerons à ce que les régimes de priorité soient clairement identifiés.

La commune s'est également engagée dans une démarche de réhabilitation de la maison et de la grange CARRIER (ancien « salon » de coiffure), en bas du Bourg. L'Atelier d'Architecture Simon TEYSSOU a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Afin de favoriser la séparation des réseaux d'eaux pluviales et des eaux usées, des travaux ont été réalisés aux abords de la mairie et de la salle communale. Le réseau des eaux pluviales sera par ailleurs repris sous la départementale traversant le Bourg.





VIE SCOLAIRE

**42 élèves ont fréquenté, dès septembre 2014, l'école publique de Ladinhac :
15 enfants en classe de maternelle et 27 enfants en élémentaire avec 2 classes.**

La rentrée scolaire a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle maîtresse, Célia SAMSON, en remplacement de Valérie CARLAT-COURNIL, au sein de la classe de maternelle.

Suite à la réforme des rythmes scolaires initiée au niveau national en 2012, les écoliers retournent à l'école chaque mercredi matin, le temps scolaire étant désormais réparti en neuf demi-journées de classe dont cinq matinées.

Horaires scolaires :

De 8h50 à 12h et de 13h05 à 15h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi ainsi que les mercredi matin.

Constitution des classes (au 1^{er} janvier 2015) :

Maternelle :

- 15 enfants avec Célia SAMSON
- Petite section : 5 élèves
- Moyenne section : 3 élèves
- Grande section : 7 élèves

Elémentaire :

- 13 enfants avec Pierre NORIS
- Cours Préparatoire : 4 élèves
- Cours Elémentaire 1 : 9 élèves
- 14 enfants avec Jérôme SOUQUIERES, Directeur
- Cours Elémentaire 2 : 5 élèves
- Cours Moyen 1 : 5 élèves
- Cours Moyen 2 : 4 élèves

Le conseil d'école :

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil d'école est composé :

- de Jérôme SOUQUIERES, directeur de l'école, qui le préside,
- de Célia SAMSON et Pierre NORIS soit l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- de Clément ROUET, maire, et Monique CANTAREL, adjointe chargée des affaires scolaires,
- de Marie-Hélène RICARD, déléguée départementale de l'éducation chargée de visiter les écoles.
- des représentants élus des parents d'élèves. Pour l'année 2014-2015, avaient été élus :

Titulaires : Mesdames Guylaine BARRAL, Sabine DAUDE, Sylvie DELTRUC
Suppléantes : Mesdames Valérie BIOULAC, Patricia FLEYS, Christelle GARRIGOUX

Calendrier des vacances scolaires 2015-2016

La mise en place des nouvelles régions a conduit le ministère de l'Education Nationale à revoir les zones et les dates des vacances scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015.

L'académie de Clermont-Ferrand demeure toutefois en zone A.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

- Rentrée des élèves : mardi 1^{er} septembre 2015
- Vacances de Toussaint : du vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre 2015
- Vacances de Noël : du vendredi 18 décembre 2015 au lundi 5 janvier 2016
- Vacances d'hiver : du vendredi 12 février au lundi 29 février 2016
- Vacances de printemps : du vendredi 8 avril au lundi 25 avril 2016
- Vacances d'été : fin des cours le mardi 5 juillet 2016

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation nationale, pour l'année scolaire 2015-2016, les classes vaqueront le vendredi 6 mai 2016 à l'occasion du « pont » de l'Ascension.

Activités scolaires :

Outre la mise en place des TAP, Au cours de cette année scolaire, de multiples sorties ont été effectuées grâce à l'investissement de la Coopérative Scolaire et de l'Amicale des Parents d'Elèves.

Les sorties et activités exceptionnelles 2014/2015 :

- Participation des classes de la GS au CM2 au cross cantonal à Lafeuillade-en-Vézère en octobre.
- Participation des classes de CP et CE1 aux journées régionales d'athlétisme USEP au stade Jean Pellez à Aubières (63) en novembre.
- Les maternelles se sont rendues au spectacle « Suédine » en décembre au foyer de l'école de Lafeuillade.
- Participation, en janvier, des maternelles à un regroupement gymnastique à Arpajon-sur-Cère.
- Voyage scolaire en Camargue, en juin, pour les CP, CE1 et CE2.
- Les classes de la GS au CM2 se rendent à la piscine à Aurillac durant 10 séances au cours de l'année scolaire.

Inscriptions rentrée scolaire :

M. SOUQUIERES prend, depuis janvier, les inscriptions pour la rentrée 2015 pour les enfants nés en 2012. Merci de contacter l'école ou la Mairie pour plus d'informations.

Garderie :

Le service de la garderie municipale accueille, les jours de classe, les enfants de 7h30 à 8h50 (y compris le mercredi matin) et de 16h15 à 18h30. Une garderie est à présent assurée le mercredi après la classe jusqu'à 12h30.

Temps d'activités péri-scolaires :

Les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) ou Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) ont débuté dès le mois de septembre dernier.

L'objectif principal des TAP est de proposer aux enfants la découverte d'acti-

tivités sportives, artistiques ou culturelles mais aussi de favoriser l'apprentissage du partage, de l'échange et du « vivre ensemble ».

Ces activités sont proposées à tous les enfants de l'école publique de Ladin-hac. Elles ont lieu de 15h30 à 16h15 quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Elles ne sont pas obligatoires mais, afin d'en faciliter l'organisation, une inscription à l'année est nécessaire.

L'organisation de ces activités a pu se mettre en place grâce à la compétence et à l'implication des personnels communaux. L'utilisation de locaux communaux (salle d'activités, salle des fêtes, cantine scolaire, terrain de sport, ancien presbytère) permet d'assurer ces activités dans de bonnes conditions.

Les ateliers mis en place permettent la réalisation de travaux autour de la lecture, des chansons, activités graphiques et artistiques, activités sportives...

La devise républicaine

Depuis peu, la devise républicaine a fait son apparition sur la façade principale de l'école en compagnie du drapeau national. Cette installation met à l'honneur l'un des plus beaux symboles de notre patrimoine national et répare ainsi un oubli.

La devise « Liberté, Egalité, Fraternité » est issue de la Révolution Française. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, sur laquelle s'appuie la Constitution Française, définit la liberté et l'égalité dans ses premiers articles. Le mot Fraternité apparaît un peu plus tard, et prend davantage la valeur d'une obligation morale. En 1848, le triptyque est adopté comme devise officielle de la 11^{ème} République lors de sa proclamation. Ces quelques mots sur notre école publique permettent de rappeler à tous les citoyens (et futurs citoyens) le sens et la force des liens qui nous unissent.

Les instituteurs



Cécilia SAMSONS



Pierre NORIS



Jérôme SOUQUIERES

Les rythmes scolaires : des changements réguliers !

L'année scolaire 2014-2015 fut pour notre école publique la première au rythme du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Si ces rythmes ont fait couler beaucoup d'encre (mais à l'école quoi de plus normal !), retour sur près de 135 ans d'histoire de l'école publique nationale.

- 28 mars 1882 : loi Ferry sur l'enseignement primaire obligatoire, qui prévoit 30 heures de classe par semaine sur 5 jours et un jour vaqué dans la semaine : le jeudi.
- 1922 : le mois de vacances est allongé de 15 jours
- 1936 : mise en place du calendrier des vacances scolaires en parallèle de l'instauration des congés payés
- 1937 : 2 semaines de vacances sont ajoutées
- 1968 : mise en place du zonage pour les vacances
- 1968 : les 30 heures de cours passent à 27 heures : le samedi après-midi est libéré

- 1972 : le jour d'interruption devient le mercredi
- Années 1980 : émergence du débat sur les rythmes scolaires avec le développement de la chronobiologie : découpage de l'année scolaire en période de 5 à 7 semaines de cours, coupées par des périodes de vacances scolaires de 2 semaines.
- 1989 : la loi d'orientation sur l'Education allège la semaine d'une heure (passage à 26 heures) et réaménage l'année scolaire : 36 semaines sur cinq périodes.
- Années 1990 : lancement d'expérimentations de nouveaux rythmes scolaires (semaine de quatre jours avec raccourcissement des vacances scolaires) ou d'aménagement du temps scolaire (sport et activités culturelles, l'après-midi).

- 2008 : une circulaire institue la semaine de quatre jours et réduit la semaine de deux heures sans compensation (semaine de 24 heures)
- 2010 : mise en place d'une Conférence nationale sur les rythmes scolaires. Son rapport final propose la refonte de la semaine scolaire (abandon de la semaine de quatre jours au profit d'une semaine de neuf demi-journées) mais aussi de l'année scolaire avec un raccourcissement des vacances d'été (maintien du volume horaire annuel de classe sur 38 semaines au lieu de 36)
- 24 janvier 2013 : publication du décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires instituant une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées pour tous les élèves. Les élèves peuvent en outre bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires (APC), qui sont organisées par groupe restreint d'élèves pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ou pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.



Le Coin des Associations

Notre commune est caractérisé par le dynamisme de ses associations, qu'elles soient culturelles, sportives, de loisirs ou festives.

Les prochaines pages de ce bulletin sont consacrées aux différentes associations de notre commune. Vous y retrouverez toutes celles nous ayant transmis des éléments d'informations et nous les invitons toutes à enrichir dès l'an prochain cette partie associative.

Pour mémoire, outre les associations ayant souhaité

publier un article dans le présent bulletin, vous pouvez sur notre commune vous investir auprès de :

- L'amicale de Trémouille
- Ladigym
- Le Club des Onze Moulins
- Les Aiguilles Créatives

Amicale des Parents d'Elèves

A la date d'édition du présent bulletin, le bureau de l'APE se compose :

Président :	Ludovic MARCENAC
Vice-présidente :	Patricia MAFFRE
Trésorière :	Sandrine JAMMES
Trésorière adjointe :	Christelle LARTIGUE
Secrétaire :	Marie-Laure MAFFRE
Secrétaire adjointe :	Delphine FONTANEL



Pour alléger le bénévolat des parents d'élèves, nous avons décidé de diminuer le nombre de manifestations et d'en regrouper. De ce fait, nous n'avons pas fait de stand à la fête des potirons à l'automne 2014, et la belote n'a pas eu lieu cette année.

Le bal masqué a été regroupé avec le bal disco.

Pour la fête des potirons, les décorations ont été confectionnées par Jeanine BESSEYROT, que nous remercions, dans le cadre de l'atelier « Fêtes à Thème » des TAP.

Le 29 novembre 2014 était organisé le traditionnel quine des écoles. Plus de 180 lots distribués grâce à la participation des artisans, commerçants, parents d'élèves ...

Deux nouveautés cette année : en plus des 3 gros lots et de la corbeille de fruits pour le retour du carton, nous avons attribué un lot au meilleur vendeur de cartons de quine. C'est ainsi que fut récompensé Monsieur VIGNE qui a assuré la vente de plus de 250 cartons ! Le défi à relever est fixé pour l'année prochaine !

Un pas en avant cette année avec l'informatisation partielle du quine. Environ 350 cartons étaient donc joués par l'ordinateur.

Nous remercions les enseignants ainsi que Madame Yvette BRUGHES pour le bon déroulement du quine.

Merci également à tous les participants qui ont permis encore une fois de faire salle comble lors de cet événement majeur (avec la fête des écoles) qui permet le financement des divers sorties et voyage.

Nous avons, pour la deuxième année consécutive, vendu des chocolats pour Noël (via Initiatives Saveurs). Grâce à la mobilisation des familles et à leur entourage, nous avons vendu quatre fois plus de chocolats qu'en 2013.

Le bal masqué a été organisé, le 14 février 2015, pour le bonheur des enfants et de leurs parents. En effet, petits et grands furent les bienvenus, costumés ou non, pour partager une après-midi de convivialité sous le signe de la bonne humeur. Les meilleurs costumes ont été récompensés. Le soir, l'animation du bal disco a été assurée par DIVERSION et un public nombreux est venu assurer l'ambiance de cette soirée.

Pour la 3^{ème} année consécutive, nous avons organisé un vide-grenier le dimanche 12 avril toute la journée.

Le 13 juin a eu lieu la fête des écoles. L'évènement traditionnel clôturant l'année scolaire était composé :

- d'un spectacle préparé par les enfants, leurs enseignants et les agents des TAP
- d'une kermesse
- d'un concert sur la place des commerces accompagné pour l'occasion d'une réouverture du bar
- d'un dîner traditionnel et d'une soirée fort animée
- du tirage de la tombola qui désigna trois heureux gagnants.

Comme l'année dernière un lot a été attribué à la famille ayant vendu le plus de tickets de tombola.

Enfin, grâce à une APE et des parents d'élèves volontaires, nos enfants ont bénéficié de multiples sorties et voyages.



La rentrée prochaine devrait être marquée par un renouvellement du bureau de l'association ; nous invitons tous les parents souhaitant conforter le dynamisme de notre école à s'investir en nombre au sein de notre APE afin de faire perdurer les actions entreprises depuis quelques années !

Nous remercions également la municipalité pour son aide et son implication.

Les membres de l'APE

Comité des fêtes



L'année 2014 fut à nouveau très chargée pour le Comité des Fêtes de Ladinhac. Les bénévoles ont en effet mis la main à la pâte (!) pour assurer la réussite de pas moins de 11 manifestations sur le territoire communal et intercommunal. La vente de la traditionnelle fouace de Ladinhac lors des fêtes intercommunales de la Fête du Bœuf de Pâques ou de la Foire aux potirons permet de ravir petits et grands tout en assurant à l'association un soutien majeur pour la réussite des actions mises en place sur le territoire communal.

Grâce aux efforts des bénévoles, au soutien logistique et financier de la municipalité et de la communauté de communes du Pays de Montsalvy ainsi que de la caisse locale de Groupama, 8 évènements ont rythmé la vie de la commune l'an passé : de la Foire de Printemps qui lance chaque année la saison des festivités aux belotes hivernales, Ladinhac a ainsi été animée par le comité des fêtes à l'occasion de la fête patronale de la Saint-Jean Baptiste (dernier week-end de juin), une soirée théâtre au printemps ou une première soirée grillades en fin d'été.

Le passage de la Ronde de la Châtaigneraie, à l'automne, a également contribué à assurer l'animation de notre village.

Le Téléthon, début décembre, a, une nouvelle fois, eu lieu grâce à la mobilisation des associations communales. Nous remercions les participants à cette manifestation qui a permis de reverser 1511 € de dons et recettes à l'AFM (3 € par ladinhacois en moyenne contre un peu plus de 1 € au niveau national ; preuve s'il en est de la générosité des ladinhacois !).

Pour la première fois toutefois, le bal du Nouvel An n'a pu être organisé en raison d'un nombre insuffisant de bénévoles pour assurer la sécurité de l'évènement. Une réflexion est engagée pour arriver à organiser un nouveau type de manifestation ce soir-là mais cette annulation a permis de mettre en lumière une problématique croissante du milieu associatif (le constat étant malheureusement le même pour nombre d'associations) : le manque de bénévoles.

La composition du bureau a, enfin, été remaniée lors de la dernière assemblée générale du 7 mars dernier et, ère du temps oblige, est devenue paritaire pour la première fois.



Président : Hervé DELPUECH
Vice-président : Jérôme MAFFRE
Trésorière : Julie CASTANIER
Trésorier adjoint : Sylvain CANTAREL
Secrétaire : Marie-Ange SOUQUIERES
Secrétaire adjointe : Maguy LABORIE

Le programme des manifestations figure désormais en dernière page du bulletin communal mais nous vous donnons rendez-vous dès les 27 et 28 juin prochains à l'occasion de la traditionnelle fête patronale de la Saint-Jean-Baptiste.



ACCA

La saison de chasse 2014-2015 est à peine terminée qu'il faut déjà penser à préparer la suivante.

D'un point de vue cynégétique, la saison a été plutôt correcte : une quinzaine de sangliers prélevés ainsi que 45 lièvres. Concernant cette dernière espèce, nous avons observé une nette augmentation des naissances de levrauts depuis deux saisons ce qui constitue un signe de bonne santé de cette espèce et qui permet de récompenser le travail effectué par les bénévoles depuis de nombreuses années pour favoriser sa réintroduction.

Des travaux d'aménagement ont été effectués au local de chasse communal, ce qui permet de se retrouver après les battues pour un moment de convivialité.

Lors de la dernière assemblée générale de la fédération des chasseurs du Cantal (F.D.C.) notre président, Gilbert DELPUECH, s'est vu remettre la médaille de bronze de la F.D.C. pour services rendus à la chasse. Cette médaille est le signe d'un engagement bénévole et valorise le travail accompli en qualité de Président de notre ACCA depuis une décennie.

Enfin, nous souhaitons que pour la prochaine saison, qui débutera dans notre département le 13 septembre prochain, Saint-Hubert nous apporte de bons moments en compagnie de nos plus fidèles amis canins !

Un exemple de coopération associative réussie !

Le restaurant communal (actuellement la cantine scolaire) a cessé son exploitation en 2010. Une procédure judiciaire oppose actuellement l'ancienne exploitante, Céline ESPIRAT, à notre commune. Cette procédure devrait connaître une nouvelle étape à l'automne prochain suite à l'appel interjeté par ladite ancienne exploitante.

Lors du renouvellement de la municipalité, la question s'est très vite posée de savoir ce qui pourrait advenir du bâtiment une fois la procédure en cours close. Si de multiples pistes sont à l'étude, intégrant notamment la vente d'une partie de l'immeuble, il s'est avéré nécessaire de reprendre possession au plus vite de la possibilité d'exploiter la Licence IV de débit de boissons attachée au bâtiment.

En effet, sur dérogation obtenue du procureur de la République en novembre 2014, il fut permis à la commune d'exploiter ladite Licence attachée au bâtiment de l'actuelle cantine scolaire d'ici au 25 juillet 2015. Au regard des délais, trop courts pour envisager d'étudier sérieusement la possibilité de mise en place d'un nouveau gérant, nous avons envisagé la mise en place d'une forme de buvette associative. C'est ainsi que fut proposé à l'ensemble des associations communales la possibilité d'effectuer le stage préparatoire à l'exploitation d'un débit de boissons. Trois associations communales (Comité des fêtes, APE et ACCA) ont accepté de s'associer en finançant le permis d'exploitation à Gilbert DELPUECH, conseiller municipal investi dans de multiples associations. Grâce à cette coopération, le débit de boissons est, à l'occasion des fêtes organisées par ces associations, régulièrement ouvert ! Nous comptons sur chacun de vous pour assurer la réussite de cette réouverture tout en n'oubliant pas que l'alcool est à consommer avec modération !



Composition du bureau :

Président : Gilbert DELPUECH
Vice-président : Jean-Baptiste DELPUECH
Trésorier : Jérôme SOULIE
Trésorier adjoint : Alain MAFFRE
Secrétaire : Jean-Yves ROBERT
Secrétaire adjoint : Frédéric MAYADE





AS Ladinhac

Depuis plusieurs années l'A.S. Ladinhac oscille entre la Première Division et la Promotion. Ainsi, cette année, le club s'est retrouvé en Première Division. Notre équipe vieillissante a été également profondément remaniée : 13 joueurs sur 19 nous ont quittés : limite d'âge pour la plupart ou changement de club pour quelques-uns.

Il fut donc nécessaire de renouveler cette équipe. La recherche fut longue car de nombreux clubs connaissent les mêmes difficultés de recrutement. 12 joueurs nous avaient rejoints, jeunes pour la majorité d'entre eux. Autre difficulté, trouver un nouvel entraîneur suite au départ de Sylvain qui avait accepté ce poste durant les deux dernières saisons. Finalement, c'est sous la conduite de Vincent CAPREDON que les joueurs avaient repris les entraînements l'été dernier.

Avec ce nouvel effectif, le premier objectif était de créer un esprit de cohésion entre anciens et nouveaux joueurs. Après un début de saison satisfaisant, la situation s'est lentement dégradée en raison d'un effectif insuffisant : joueurs blessés ou absents. Ainsi, à la trêve, après 7 matches, l'équipe avait remporté 4 victoires et subi 3 défaites (17 buts marqués et 11 encaissés), mais lors des 3 dernières rencontres précédant la trêve, ce furent 7 buts encaissés et seulement 4 marqués, avec pour cause principale, malgré un effectif de 18 joueurs, une moindre présence aux matches et entraînements.

La reprise du championnat fut si complexe que régulièrement notre équipe évolua à 9 ou 10 joueurs avec pour conséquence des défaites logiques et démoralisantes conduisant à un cercle vicieux de découragement. Après deux forfaits consécutifs, n'ayant pu aligner les 8 joueurs minimum, l'équipe fut déclarée, le 22 avril dernier, à trois journées de la fin du championnat, en forfait général avec pour conséquence une lourde amende pour le club et une relégation en division inférieure lors de la prochaine saison, en espérant pouvoir d'ici là reconstituer une équipe où la cohésion sera le maître mot.

Quoique fortement amère suite à ce premier forfait général dans l'histoire de notre club, l'équipe dirigeante, qui regrette fortement l'individualisme qui s'installe, multiplie les efforts pour permettre aux Petits Blancs de l'AS Ladinhac de revenir sur le terrain des compétitions afin de faire perdurer ce dynamisme sportif collectif au sein de notre commune.

L'engagement au sein d'un club, qui plus est dans un sport collectif, implique un contrat moral liant joueurs, entraîneur et équipe dirigeante : esprit collectif d'abord, investissement, assiduité et honnêteté également.

L'année scolaire 2015-2016 sera marquée par l'organisation sur le territoire national du Championnat d'Europe de football communément appelé Euro 2016 ! Faisons ensemble en sorte que Ladinhac demeure associée à cette grande fête collective aux côtés d'une nouvelle équipe, plus soudée et investie et afin de permettre aux enfants de notre Ecole de foot de conserver cette envie de jouer collectif !





Section locale de l'Association des Anciens Combattants

Présidée par Joseph SIQUIER de Montlogis, l'association communale des anciens combattants a célébré deux évènements majeurs durant l'année scolaire qui s'achève :

- La commémoration de la mobilisation générale d'août 1914
- Les commémorations de la Victoire sur le nazisme et le fascisme le 8 mai 1945.

En parallèle de la remise de médaille d'argent récompensant l'implication municipale de Marie-Antoinette DELAVault, maire de 2008 à 2014, la municipalité de Ladinhac avait ainsi organisé le 11 novembre dernier, une exposition intégrant de multiples documents issus de la Première Guerre Mondiale. Cette exposition, pour laquelle nous remercions l'ensemble des citoyens et citoyennes ayant permis sa réalisation par le prêt de documents, permis à toutes et tous de se remémorer la signification de la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918, mettant, sur le plan militaire, un terme à la Première Guerre Mondiale.

18,6 millions d'hommes, civils et militaires, de toutes nationalités, ont en effet perdu la vie dans ce conflit. Au sein de notre commune, ce sont près de 130 hommes qui sont partis au front et seulement 78 qui en sont revenus. Ainsi, durant ce premier conflit mondial, près de 6 % de la population de notre commune a été décimée et toute la population fut à jamais marquée par ces deuils et souffrances.

Le travail de mémoire entamé fin 2013 a conduit au retentissement du tocsin dans notre commune le 1er août dernier à l'occasion du centième anniversaire de la mobilisation générale.

Comme cela fut indiqué lors de cette cérémonie conviviale du 11 novembre 2014, faisons en sorte qu'ensemble, comme le disait Julien Benda, « la paix, si jamais elle existe, ne repose pas sur la crainte de la guerre mais sur l'amour de la paix ».

Depuis de nombreuses années, la section locale s'associe par ailleurs au comité cantonal de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, au Maroc et en Tunisie (FNACA), présidé par Léon BONNET, pour la commémoration du Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie le 19 mars 1962.

Nous remercions également les parents et le personnel pédagogique qui par la venue des enfants lors des cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918, du 19 mars 1962 et du 8 mai 1945 contribuent à raviver la flamme de la paix en permettant à ces générations, n'ayant heureusement

jamais connu la guerre, d'en connaître le prix.

Depuis de nombreuses années, Yves POUILLAIN, résident au Mas del Four, s'applique à retracer le passé de notre Commune. A l'occasion des célébrations du 100^{ème} anniversaire de la Grande Guerre, il a souhaité regrouper au sein d'un CD Rom toutes les informations relatives à tous les enfants de Ladinhac engagés dans ce conflit si meurtrier. Grâce à cet outil, vous pourrez aisément accéder aux historiques régimentaires pour mieux comprendre le quotidien de nos Poilus. C'est ainsi que vous apprendrez que le 121^{ème} régiment d'infanterie, basé à Montluçon, recevait les soldats du Cantal et de l'Aveyron.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de mairie si vous souhaitez réserver ce CD-rom ou y apporter votre contribution en communiquant photos, lettres, extraits de journaux de cette époque tragique que vous souhaiteriez voir publiés.



Club des Onze Moulins

Affiliée à la fédération des Aînés Ruraux, le Club des Onze Moulins permet aux Aînés de notre commune de passer des moments conviviaux ensemble et de maintenir les échanges entre habitants.

Le club se réunit tous les 15 jours à la salle communale pour sa traditionnelle activité belote. Depuis quelques temps, les personnes préférant jouer à des jeux de lettres type Scrabble™ s'associent le même après-midi, en parallèle des beloteurs. Le second dimanche du mois d'août, c'est la kermesse du club qui anime notre village.

Chaque année, nous nous réunissons pour notre traditionnel repas de Noël. 2014 n'a pas fait figure d'exception et le repas assuré par la boucherie GUIBERT-PRAT fut un délice.

Enfin, des sorties rythment régulièrement la vie de notre Club, comme le 28 mai dernier à Saint-Julien-de-Piganol, près de Maurs.

Composition du bureau :

Président : Léon ROUCHET

Vice-président : Léon BONNET

Secrétaire : Jocelyne LANDRE

Secrétaire-adjoint : René CRANTELE

Trésorière : Marie-Louise VIGNE

Trésorière adjointe : Simone CHARETTE

Contact : 04 71 49 29 54

LADIGYM

Après toutes ces années de bénévolat, Stéphanie RODOLFO, fondatrice et animatrice de Ladigym, et Nadine BONNET, présidente, ont souhaité passer la main.

Cette saison, c'est donc Christelle CALDEYROUX qui a assuré la présidence et un animateur professionnel, Jérôme FOURNIER, est intervenu pour dispenser 1 heure de gym-fitness chaque mercredi de 20h15 à 21h15, à la salle communale.

Dans une ambiance conviviale, 22 adhérentes ont partagé ces moments sportifs.

Si vous souhaitez découvrir Ladigym, nous vous donnons rendez-vous le 16 septembre 2015, à la salle communale de Ladinhac, pour une nouvelle saison.



Les Aiguilles Créatives

L'atelier des «Aiguilles Créatives» existe depuis plusieurs années et a lieu tous les jeudis après-midi, salle de réunion du stade, de 14h à 16h15, hors congés scolaires. C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale, voire gourmande, que nous réalisons nos créations diverses : tricot, broderie, couture, crochet... Venez nous rejoindre, nous serons ravis de vous accueillir à partir du mois de septembre 2015.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Françoise BIOU au 04 71 49 27 05.



Association pour le don de sang bénévole du canton

486 personnes se sont présentées en 2014 aux 4 collectes de sang organisées à la salle polyvalente de Montsalvy, ce qui est légèrement inférieur au total de 2013. Les donateurs de Ladinhac ont contribué à la réussite de ces collectes. D'autres collectes sont organisées sur le canton à Calvinet et Cassaniouze en alternance (4 collectes) et à Lafeuillade (3 collectes). Notre canton est solidaire et le total de 797 donateurs sur l'ensemble des collectes du canton de l'année 2014 est stable.

Nos actions de promotion mises en place grâce aux subventions des communes et qui tendent à fidéliser les donateurs mais aussi à recruter de nouveaux donateurs, sont toujours bien accueillies. Cette année encore les communes sont fleuries, les rencontres sportives encouragées et la randonnée du lundi de Pentecôte organisée en 2014 à Sansac-Veinazès a connu un beau succès.

Il est indispensable de rappeler sans cesse nos principes éthiques : volontariat, bénévolat, anonymat et surtout non profit dans une période où ces principes sont remis en cause. En effet, un projet de loi voudrait faire considérer les produits sanguins comme des médicaments et donc en faire un

enjeu commercial, ce qui mettrait en péril le service public français de la transfusion sanguine et surtout ouvrirait la porte à la marchandisation du sang.

Le don de sang doit rester un geste bénévole, « solidaire et citoyen ».

N'oubliez pas : le don du sang bénévole est autorisé de 18 à 70 ans alors venez sans tarder à l'une de nos collectes découvrir le plaisir du don, dans une ambiance toujours conviviale !

Plus d'informations sur le don du sang :

<http://www.donusang.net>

Votre référent sur Ladinhac :

Bernard BONNET
(04 71 47 83 00)



Action sociale et CCAS

La municipalité a, l'hiver dernier, fait le choix d'apporter à tous les Aînés de plus de 75 ans un colis de Noël à l'approche des fêtes de fin d'année. Près de 90 colis ont ainsi été distribués le samedi 20 décembre dernier dans les foyers ladinhacois concernés ainsi qu'à la maison de retraite de Montsalvy



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES





Mouiller son corps et se ventiler



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Manger en quantité suffisante



Ne pas boire d'alcool



Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr





Le recensement de la population dans l'Histoire

Du 21 janvier au 20 février 2016 aura lieu sur notre commune le recensement de la population. La participation à cette opération est obligatoire car les données issues du recensement sont primordiales pour notre commune.

D'ici la venue à votre domicile de votre agent recenseur, voici quelques éléments historiques sur cette pratique multiséculaire.

Une pratique issue de l'Antiquité

Le recensement de la population est organisé périodiquement dans toutes les sociétés modernes. Cependant, cette pratique n'est pas nouvelle. Elle est même l'une des opérations statistiques les plus anciennes de l'histoire, ce qui prouve que le recensement est indispensable à toute vie sociale organisée. Le mot statistique tire d'ailleurs son origine du mot latin *statisticus*, «relatif à l'Etat». Bien sûr, le nombre et la nature des questions posées, le champ couvert et les buts visés ont beaucoup évolué.

Il y a des millénaires, les premières grandes civilisations dont nous avons connaissance pratiquaient des dénombrements de leur population. Ainsi de Sumer aux IV^{ème} et III^{ème} millénaires, de l'Égypte (1^{ère} dynastie) vers 2 750 av. J.-C., de la Chine dès 2 238 av. J.-C., de l'Inde au IV^{ème} siècle avant notre ère, notamment pour des raisons fiscales ou militaires. Plusieurs recensements sont mentionnés par l'Ancien Testament. Le Livre des Nombres rapporte le dénombrement, effectué par Moïse et Aaron, de tous les mâles d'Israël de 20 ans ou plus «aptes à faire campagne», recensés par clan et par famille. On en compta 603 550.

La pratique est bien avérée à Athènes (recensement organisé par Périclès en 444 av. J.-C.) et surtout à Rome dès le VI^{ème} siècle av. J.-C. : le deuxième dénombrement de l'Empire romain, ordonné par Auguste, est resté célèbre pour avoir été contemporain de la naissance de Jésus-Christ (loin de chez lui puisque chaque famille devait, alors, se faire dénombrer dans sa ville d'origine). On sait aussi qu'au Pérou, au XIV^{ème} siècle, les Incas procédaient à des recensements.

En France, de « l'état des feux » aux recensements modernes

En France, la pratique des dénombrements semble avoir été ignorée lors de l'époque médiévale, hormis quelques opérations ponctuelles comme « l'inventaire » de tous les sujets de l'Empire âgés de plus de douze ans décidé par Charlemagne en 786.

Certains actes religieux (baptêmes, mariages, décès) firent souvent l'objet de relevés. On trouve encore dans certaines paroisses des «livres de baptêmes, mariages, décès» remontant à des périodes très anciennes.

Le premier document relatif au dénombrement de la population d'une partie du territoire remonte au règne de Saint Louis (1226-1270). Il semble que la France comptait environ 10 millions d'habitants vers la fin du XIII^{ème} siècle. C'est à cette époque que «Le Pouillé du Diocèse de Rouen» s'applique à quelque 1 400 églises et chapelles d'une trentaine de doyennés de Normandie.

En 1328, Philippe VI de Valois demande un « état des paroisses et feux de bailliages et sénéchaussées de France ». Dans les 24 150 paroisses alors recensées, on a dénombré 2 411 149 feux (on dirait aujourd'hui ménages). Si on tient compte des paroisses omises dans cette opération, dont les historiens estiment le nombre à 7 500, la population à cette époque, dans les frontières actuelles de la France, aurait été d'environ 19 millions d'habitants.

Mieux connaître la population devient, par la suite, une préoccupation croissante.

En relation avec cette préoccupation du pouvoir, l'enregistrement des naissances, mariages et décès fut rendu obligatoire par François I^{er}, qui prescrivit aux curés de tenir registre des baptêmes sous le contrôle de l'administration royale (Edit de Villers-Cotterêts du 10 août 1539, articles 51 et suivants). L'ordonnance de Blois de 1579 fit de même pour les mariages et enterrements.

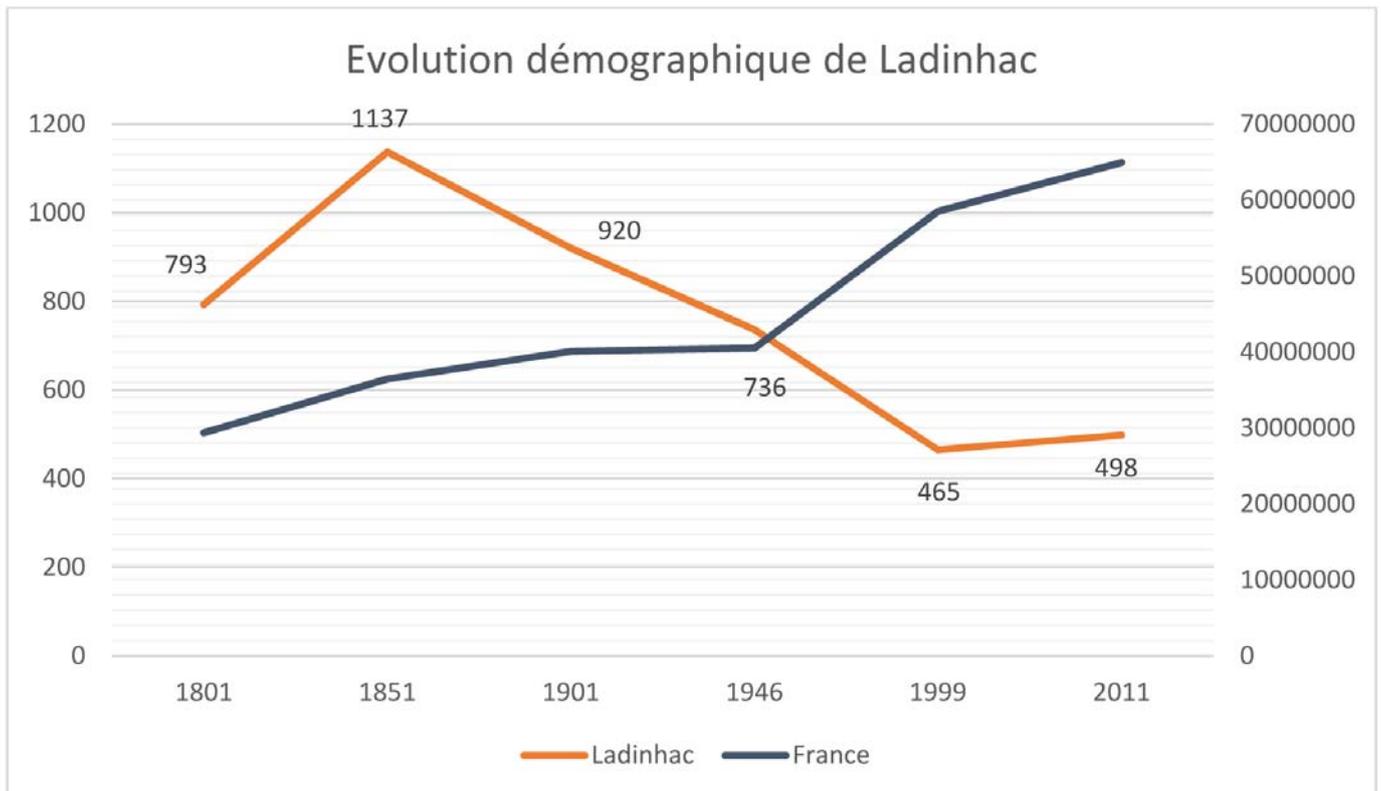
Un nouveau recensement des feux et des paroisses fut fait sous Charles VIII à la fin du XV^{ème} siècle.

Sous le règne de Louis XIV, à la fin du XVII^{ème} siècle, un essai de recensement général fut tenté pour toute la France mais, faute d'instructions suffisantes, les résultats furent de nature et de qualité diverses : certains intendants comptèrent les feux, d'autres les habitants ; certains fournirent des résultats complets, d'autres des résultats partiels. Pour les besoins de la «dîme royale», Vauban (1633-1707) estima la population du royaume à 19 094 000 habitants au tout début du XVIII^{ème} siècle. Vauban et, près de cent ans plus tard, Turgot (1727-1781) semblent avoir bien perçu les possibilités d'utilisation scientifique des recensements, notamment pour des études économiques et sociales.



Il faut cependant attendre l'année 1801 pour que soit mis en place, par Napoléon, le premier recensement de l'ère moderne, qui établit la population française d'alors à 33 millions d'habitants. À partir de cette date et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, un recensement (ou une opération assimilable à un recensement) sera effectué tous les cinq ans. Depuis 1946, les

recensements de la population française ont eu lieu à intervalles irréguliers en 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. À partir de 2004, le recensement redevient régulier dans le temps grâce à la modernisation des techniques statistiques. Sur notre commune, il est ainsi à nouveau réalisé tous les cinq ans depuis 2006.



Source : INSEE

Calendrier des fêtes et manifestations 2015



- Samedi 27 et dimanche 28 juin :
Fête patronale de la Saint-Jean Baptiste
- Vendredi 7 août :
Collecte de sang des DSB à Montsalvy
- Dimanche 9 août :
Kermesse du Club des Onze Moulins
- Lundi 17 août :
Collecte de sang des DSB à Calvinet
- Samedi 5 septembre :
Soirée Grillades par le Comité des Fêtes
- Dimanche 6 septembre :
Concours de belote du Club des Onze Moulins
- Lundi 28 septembre :
Collecte de sang des DSB à Lafeuillade-en-Vézie
- Dimanche 8 novembre :
Concours de belote humanitaire
du Club des Onze Moulins
- Mercredi 11 novembre :
Cérémonie commémorative de l'Armistice
- Vendredi 13 novembre :
Collecte de sang des DSB à Montsalvy
- Samedi 21 novembre :
Concours de belote du Comité des fêtes
- Samedi 28 novembre :
Quine de l'APE
- Samedi 5 décembre :
Téléthon
- Vendredi 11 décembre :
Repas de Noël du Club des Onze Moulins
- Lundi 14 décembre :
Collecte de sang des DSB à Cassaniouze

